



# ANALYSES ET SYNTHÈSES

-  La situation des assureurs soumis à Solvabilité II en France à fin 2017

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>1. ACTIVITÉ DES PRINCIPAUX ORGANISMES D'ASSURANCE AGRÉÉS EN FRANCE</b> .....	<b>6</b>
1.1 Activité vie.....	6
1.2 Activité non-vie.....	8
1.3 Focus sur le risque climatique.....	9
<b>2. BILAN DES PRINCIPAUX ORGANISMES D'ASSURANCE AGRÉÉS EN FRANCE : COMPOSITION, PROVISIONS TECHNIQUES ET PLACEMENTS</b>	<b>11</b>
2.1 Composition du bilan.....	11
2.2 Provisions techniques.....	12
2.3 Placements.....	13
<b>3. SOLVABILITÉ DES PRINCIPAUX ORGANISMES D'ASSURANCE AGRÉÉS EN FRANCE : CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) ET MINIMUM (MCR)</b> .....	<b>14</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>16</b>
<b>PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE</b> .....	<b>17</b>
<b>COMPLÉMENTS TECHNIQUES</b> .....	<b>18</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX</b> .....	<b>19</b>

## Faits saillants

Le marché français de l'assurance en 2017 a été confronté à un environnement de taux bas et à des événements climatiques majeurs. En assurance vie, les résultats techniques des principaux organismes d'assurance-vie ou mixtes sont légèrement orientés à la baisse par rapport à 2016. En assurance non vie, le marché s'inscrit néanmoins en progression, autant en termes de chiffres d'affaires que de résultat technique.

### L'assurance vie poursuit son adaptation à l'environnement de taux bas

L'assurance vie connaît une augmentation de 1,7% de son chiffre d'affaires entre 2016 et 2017 (cf. [tableau 1](#)). Cette tendance positive est également observée chez les groupes (+1,2% par rapport à 2016). Ce sont, en grande partie, les acceptations en réassurance qui portent le taux de croissance, puisque celui-ci est ramené à +0,1% (+0,1% pour les groupes) si l'on considère seulement les affaires directes.

Sur les supports rachetables, l'année 2017 présente la collecte nette totale la plus faible sur les 5 dernières années (+5 milliards €) en raison de la décollecte nette observée –à un niveau historique– sur les supports en euros (-19,4 Md€), plus que compensée toutefois par une collecte nette record sur les supports en unités de comptes (+24,4 milliards €) ; cf. encadré.

De ce fait, le recul du poids des supports en euros (au profit des supports en UC) permet pour les assureurs vie de réduire l'impact des taux bas sur la rentabilité de leur activité.

### Des résultats du marché de l'assurance non vie marqués par les événements climatiques de fin 2017

La sinistralité en assurance non vie (entendue hors frais de gestion de sinistres)<sup>1</sup> a augmenté de 3,8% entre 2016 et 2017 - dont 3,5% en affaires directes- (cf. [tableau 3](#)). De façon attendue, avec une progression d'environ +19,5%, la croissance des sinistres est nettement plus sensible pour les lignes d'activité portant une partie des risques catastrophes naturelles. Les événements climatiques ont en effet été particulièrement sévères pour la France en 2017 (sécheresse importante, cyclone Irma qui a touché les îles de Saint Martin et Saint Barthélémy, etc.). Ce sont les sinistres acceptés en réassurance qui contribuent principalement à cette progression (+16,3% pour les acceptations en réassurance et +1,9% pour les affaires directes ; cf. [tableau 4](#)).

En parallèle, l'évolution du chiffre d'affaires en assurance non vie connaît également une progression importante entre 2016 et 2017 (+4,1%), principalement induite par les affaires directes (+3,6% entre 2016 et 2017) ; cf. [tableau 2](#).

Les organismes d'assurance ont bénéficié des dispositifs de réassurance en place. Ainsi, le ratio combiné net non vie hors santé se détériore peu (de 102% à 103% ; cf. [graphique 5](#)) en comparaison de ceux affectant les lignes d'activité liées au risque climatique et comprenant la réassurance (on observe par exemple un ratio de 154% à fin 2017 pour la réassurance non proportionnelle liée aux dommages aux biens ; cf. [tableau 5](#)). La sinistralité exceptionnelle observée pour les réassureurs a cependant pu être absorbée en très grande partie par des reprises de la provision pour égalisation, permettant de lisser les résultats techniques sur plusieurs années.

### La solvabilité des assureurs français se renforce en 2017

La solvabilité, mesurée par le taux de couverture du capital de solvabilité requis (ou SCR en anglais) s'est significativement renforcée en 2017. Au 4<sup>ème</sup> trimestre, les taux de couverture moyens s'établissent à 234 % pour les organismes

<sup>1</sup> L'état trimestriel S.05.01.02 ne permet pas d'identifier les frais de gestion de sinistres. La charge des sinistres est donc, ici, équivalente aux indemnités versées au titre de l'exercice ajustée de la variation de la provision pour sinistres de cette exercice.

(cf. graphique 11) et à 212 % pour les groupes (soit une augmentation de 12 points de pourcentage par rapport à la même période de 2016 pour les organismes et de 10 points de pourcentage pour les groupes).

Le taux de couverture des organismes vie (217%) reste plus faible que celui des organismes non vie (274% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017).

L'augmentation du ratio de solvabilité en 2017 s'explique principalement par la hausse de l'actif net, via la réserve de réconciliation<sup>2</sup>, qui constitue l'essentiel des fonds propres retenus au numérateur du taux de couverture du SCR.

Globalement, l'évolution et le niveau du taux de couverture moyen des assureurs en France sont comparables à la moyenne des principaux organismes de l'Espace Économique Européen (EEE)<sup>3</sup>. En effet, le taux de couverture moyen des principaux assureurs de l'EEE connaît une augmentation continue en 2017 et atteint 239% en septembre 2017, proche du niveau observé en France à la même période (235% en France au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017).

### **Baisse de la détention directe des titres obligataires du secteur financier**

Dans un contexte financier marqué par des taux d'intérêt historiquement bas, une très faible volatilité des marchés et un fort dynamisme des prix d'actifs, l'encours des placements des organismes d'assurance français s'élève à 2 599 milliards d'euros en valeur de marché au dernier trimestre 2017, en hausse de 4,3% sur un an (cf. graphique 9).

En ne considérant que les détentions directes (hors identification des placements détenus via des fonds d'investissement), le poids des titres domestiques s'est accru dans les portefeuilles des assureurs, au détriment notamment des placements émis hors de l'Union européenne (cf. graphique 10). La part des placements gérés via des fonds d'investissement s'est également renforcée : ces placements représentent désormais le deuxième poste d'investissement direct des assureurs, derrière les obligations souveraines, mais à parité avec les obligations d'entreprises. Ces dernières ont en effet connu sur un an un tassement significatif, qu'explique presque intégralement la baisse des détentions directes de titres obligataires émis par des entreprises du secteur financier.

### **Avertissement**

*Compte tenu de leur représentativité (95% du marché français en termes de total de bilan), les remises trimestrielles Solvabilité 2 constituent la meilleure source possible pour présenter les tendances annuelles 2017 à la date de préparation de cette étude mais les chiffres 2017 pour l'ensemble du marché ne seront connus avec précision que lors de la publication du rapport annuel « Les chiffres du marché français de l'assurance » fin septembre-début octobre 2018.*

Étude réalisée par la direction d'étude et d'analyse des risques de l'ACPR <sup>4</sup>

<sup>2</sup> La réserve de réconciliation correspond à la partie de l'actif net établi au bilan Solvabilité II qui ne correspond pas au capital social. Elle intègre notamment la valeur actuelle estimée des produits futurs de la société, projetés dans la frontière des contrats prévus par la réglementation.

<sup>3</sup> Selon les statistiques agrégées publiées par l'EIOPA sur les données du troisième trimestre 2017.

<sup>4</sup> Ont contribué à cette étude : Saïda Baddou, Chuon-Hong Huynh, Samuel Slama et Anne-Gaëlle Zimmermann.

## Introduction

Cette étude présente la situation des assureurs remettant des états prudentiels trimestriels en application de la directive Solvabilité 2 en France.

D'autres sources d'information sont également mobilisées<sup>5</sup>.

Dans un contexte marqué par l'environnement de taux bas et des événements climatiques majeurs, les premières tendances 2017<sup>6</sup> pour l'ensemble du marché montrent :

- une stabilité du résultat net ;
- une légère baisse du résultat technique en assurance vie ;
- une nette progression du résultat technique en assurance non-vie.

### Résultat net et résultats techniques vie et non vie, en milliards d'euros

(en Mds €)	Vie						Non-Vie						Total					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Résultat technique	6,4	7,1	6,3	8,0	7,7	7,5	3,4	4,2	5,2	5,9	4,4	5,8	9,8	11,3	11,5	13,9	12,1	13,3
Résultat net													7,7	10,5	10,6	12,7	11,6	11,6

Population : ensemble des organismes

\* Note : Les chiffres 2017 doivent être considérés comme provisoires car provenant de l'agrégation des ENS 2017 tels que disponibles au 18 mai 2018. Des remises correctives ultérieures des organismes pourraient faire évoluer à la marge ces chiffres.

Source : ACPR

<sup>5</sup> La collecte réglementaire sur les flux d'assurance vie (cf. encadré page 7) ainsi que - le compte de résultat des remises prudentielles des États Nationaux Spécifiques (ENS) 2017.

<sup>6</sup> Les chiffres ci-dessus doivent être considérés comme provisoires ; dans le cadre des échanges habituels entre l'ACPR et les organismes, des remises correctives ultérieures sont susceptibles de modifier ces chiffres agrégés. Les chiffres définitifs 2017 seront présentés dans le rapport annuel de l'ACPR « Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance » fin septembre-début octobre 2018.

## 1. Activité des principaux organismes d'assurance agréés en France

Les tableaux et graphiques de cette section sont élaborés à partir des comptes sur base sociale remis à l'ACPR par les organismes d'assurance agréés en France et assujettis aux remises sur base trimestrielle.

### 1.1 Activité vie

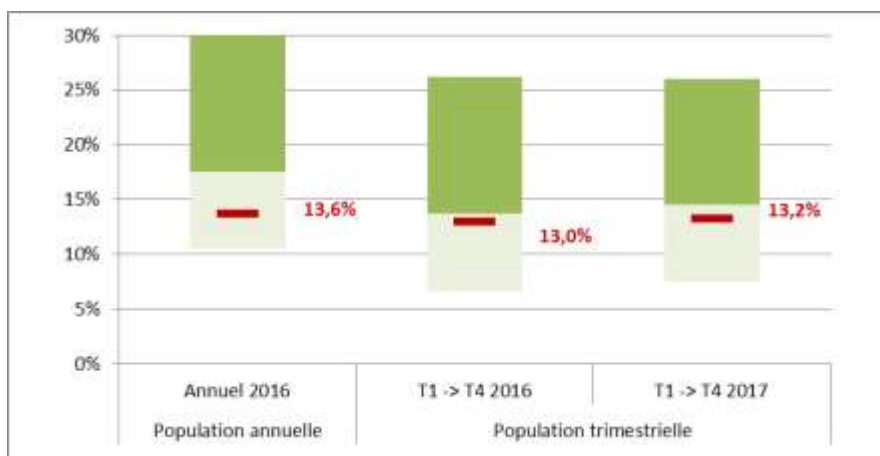
**Tableau 1**  
Primes acquises en assurance vie, en milliards d'euros

	2015	2016	Estimation 2017 *
<b>Activité vie</b>	-	166,3	+1,7%
- dont affaires directes	-	149,5	+0,1%

\*Estimation réalisée sur une population cylindrée à partir des données trimestrielles  
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale  
Note : Après retraitement d'une opération exceptionnelle enregistrée au 1<sup>er</sup> trimestre 2016

Source : ACPR

**Graphique 1**  
Taux de frais nets en assurance vie



\*Population trimestrielle cylindrée  
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

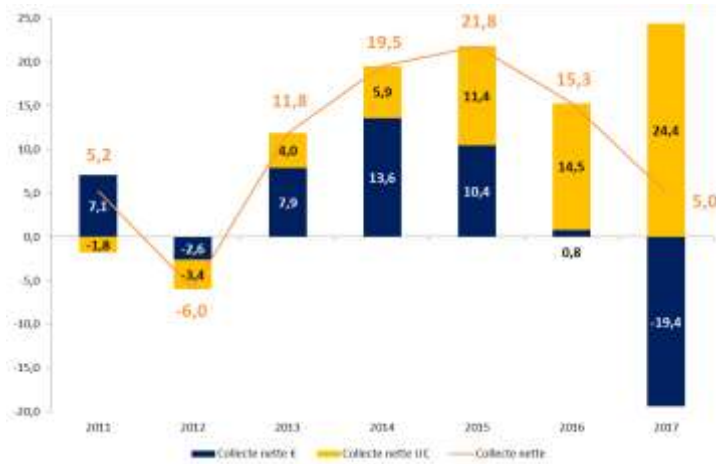
Source : ACPR

## Encadré: Collecte 2017 en assurance vie (Hors catégories 3 et 6)

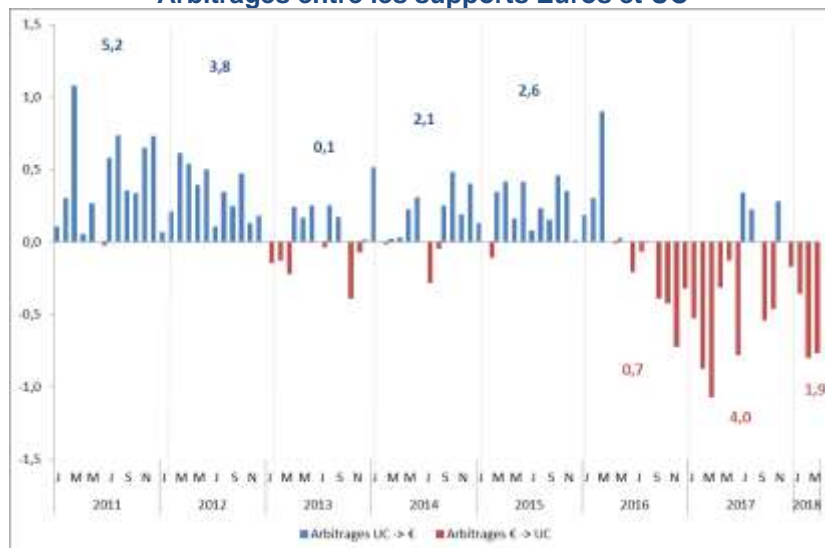
**Graphique 2**  
**Évolution des collectes brutes et nettes sur les supports rachetables**



**Graphique 3**  
**Évolution de la collecte nette par type de support**



**Graphique 4**  
**Arbitrages entre les supports Euros et UC**



Source : collecte réglementaire sur les flux d'assurance vie

## 1.2 Activité non-vie

**Tableau 2**  
Primes acquises en assurance non-vie,  
en milliards d'euros

	2015	2016	Estimation 2017 *
<b>Activité non vie</b>	-	115,2	+4,1%
- dont affaires directes	-	94,9	+3,6%

\*Estimation réalisée sur une population cylindrée à partir des données trimestrielles  
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

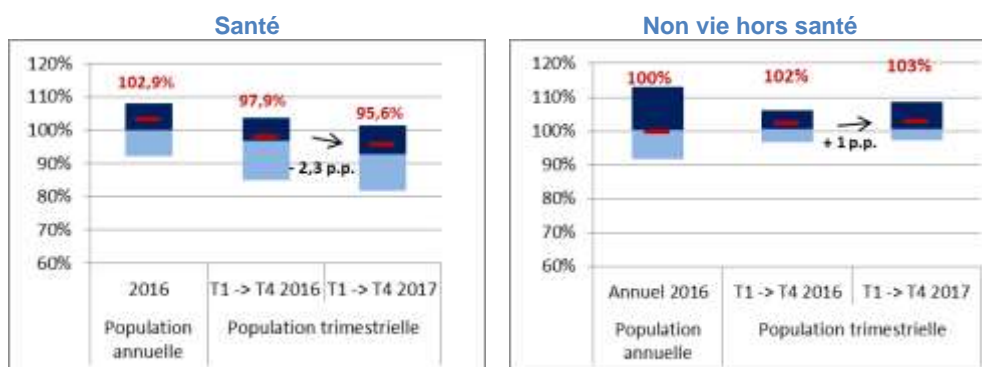
**Tableau 3**  
Charge des sinistres, en milliards d'euros

	2015	2016	Estimation 2017 *
<b>Activité non vie</b>	-	78,3	+3,8%
- dont affaires directes	-	64,0	+3,5%

\*Estimation réalisée sur une population cylindrée à partir des données trimestrielles  
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

**Graphique 5**  
Ratios combinés nets  
sur 4 trimestres en 2016 et 2017



\*Population trimestrielle cylindrée  
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR



### 1.3 Focus sur le risque climatique

**Tableau 4**  
**Impact potentiel du risque catastrophes naturelles<sup>7</sup> : évolution du poids des sinistres des lignes d'activité affectées dans les sinistres totaux**

	Montants de charges des sinistres			Poids dans la charge totale des sinistres NVHS		
	2016	2017	Variation	2016	2017	Variation
<b>Charge totale des sinistres non vie hors santé (NVHS)</b>	<b>39,51</b>	<b>41,55</b>	<b>5,2%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>
<b>Affaires directes</b>	<b>30,45</b>	<b>31,02</b>	<b>1,9%</b>	<b>77%</b>	<b>75%</b>	<b>-2%</b>
- dont autres assurances des véhicules à moteur	6,84	7,31	7%	17%	18%	0%
- dont incendie/autres dommages aux biens	9,32	10,40	12%	24%	25%	1%
- dont pertes pécuniaires diverses	0,58	1,07	85%	1%	3%	1%
<b>Acceptations en réassurance (proportionnelle et non proportionnelle)</b>	<b>9,06</b>	<b>10,54</b>	<b>16,3%</b>	<b>23%</b>	<b>25%</b>	<b>2%</b>
- dont autres assurances des véhicules à moteur	0,30	0,43	41%	1%	1%	0%
- dont incendie/autres dommages aux biens	3,10	3,97	28%	8%	10%	2%
- dont pertes pécuniaires diverses	0,12	0,22	90%	0%	1%	0%
- dont Réassurance non proportionnelle : propriété	1,01	1,75	72%	3%	4%	2%

\*Population trimestrielle cylindrée  
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

**Tableau 5**  
**Ratios combinés nets pour les lignes d'activités liées au risque catastrophes naturelles**

	2016	2017
<b>Ratio combiné non vie hors santé</b>	<b>102%</b>	<b>103%</b>
- dont autres assurances des véhicules à moteur	87%	90%
- dont incendie/autres dommages aux biens	97%	103%
- dont pertes pécuniaires diverses	89%	102%
- dont réassurance non proportionnelle : propriété	59%	154%

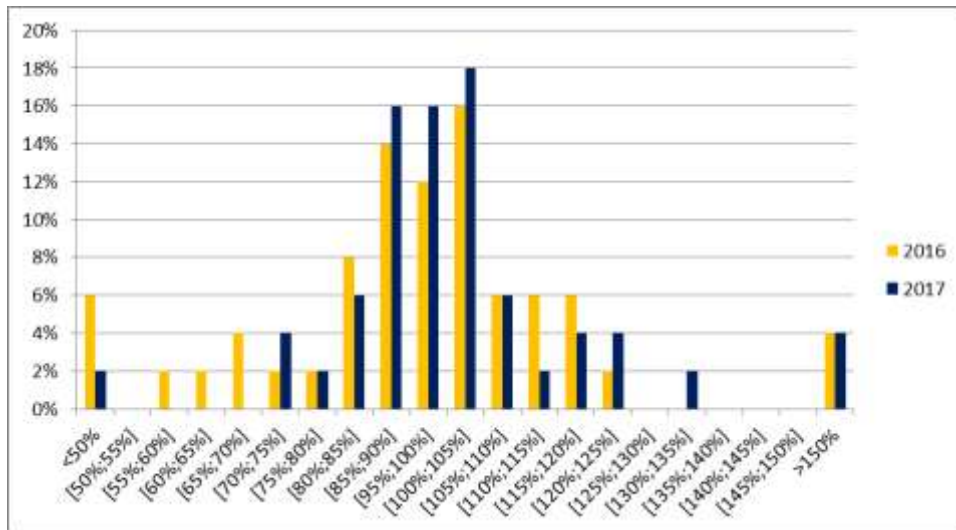
\*Population trimestrielle cylindrée  
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale  
Note de lecture : les ratios combinés nets présentés ci-dessus, en particulier ceux de la ligne d'activité réassurance, ne tiennent pas compte des reprises de provisions pour égalisation qui permettent notamment aux réassureurs de lisser l'impact sur leur sinistralité des catastrophes naturelles.

Source : ACPR

<sup>7</sup> Les lignes d'activité Solvabilité 2 ne permettent pas d'isoler le risque catastrophes naturelles. Ce dernier est affecté à plusieurs lignes d'activité :

- Assurance incendie et autres dommages aux biens (y compris réassurance),
- Autre assurance des véhicules à moteur (y compris réassurance),
- Assurance pertes pécuniaires diverses (y compris réassurance).

**Graphique 6**  
**Distribution des ratios combinés nets pour les lignes d'activités liées au**  
**risque catastrophes naturelles**



*\*Population trimestrielle cylindrée*

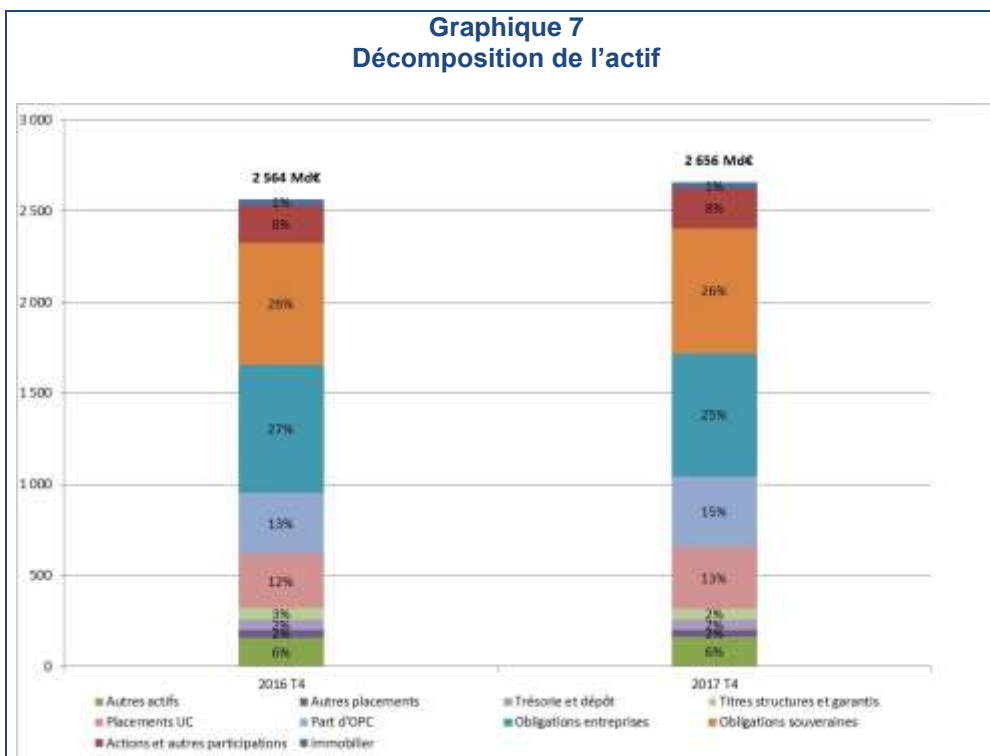
*Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale*

*Note de lecture : un décalage de la distribution des ratios combinés nets vers la droite témoigne d'une dégradation de la sinistralité pour les lignes d'activité liées aux catastrophes naturelles.*

*Source : ACPR*

## 2. Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France : composition, provisions techniques et placements

### 2.1 Composition du bilan



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Notes :

La catégorie « Autres placements » comprend notamment les postes suivants : « produits dérivés », « autres investissements » et « prêts et prêts hypothécaires ».

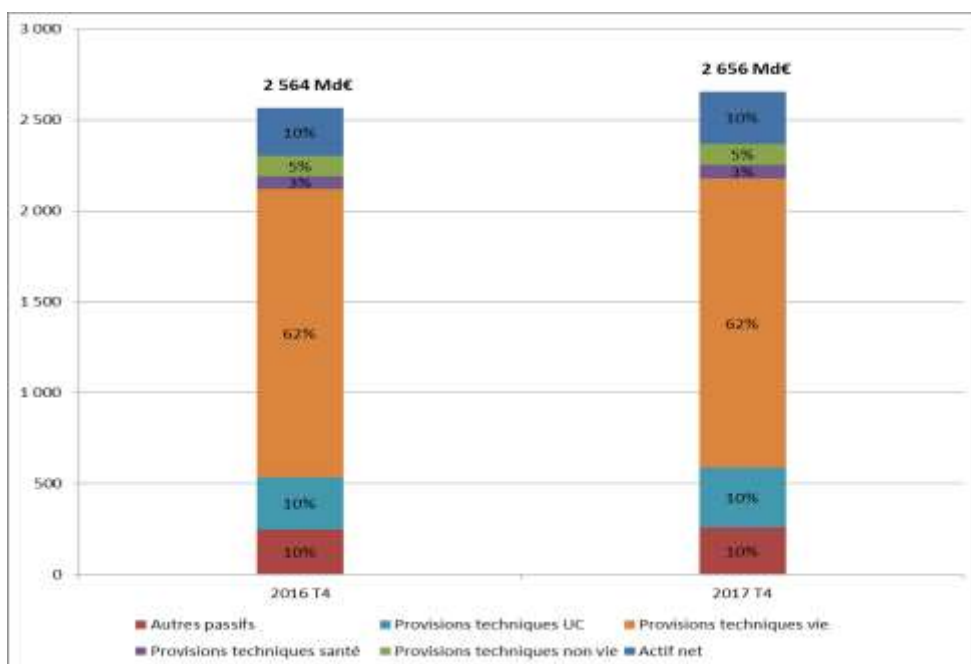
La catégorie « trésorerie et dépôts » recouvre les postes suivants : « trésorerie et équivalents de trésorerie », « dépôts auprès des cédantes » et « dépôts autres que les équivalents de trésorerie ».

La catégorie « Autres actifs » rassemble les « immobilisations incorporelles », les « actifs d'impôts différés », les « excédents du régime de retraite », les « immobilisations corporelles détenues pour usage propre », les « montants recouvrables au titre des contrats de réassurance », les différents types de créances, les « éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s) », et les autres actifs non mentionnés dans les autres postes du bilan.

La catégorie « Actions et autres participations » regroupe les postes suivants : « détention dans des entreprises liées y compris participations », « Actions » et « actions propres auto-détenues ».

Source : ACPR

**Graphique 8**  
**Décomposition du passif**



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale  
Note : La catégorie « Autres passifs » comprend également les « dettes subordonnées ».

Source : ACPR

## 2.2 Provisions techniques

**Tableau 6**  
**Provisions techniques par type d'activité**  
**du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017**

Provisions techniques	2016				2017			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Ratio PT / Total bilan								
Activité non vie	123,0 5%	124,9 5%	123,5 5%	113,3 4%	124,9 5%	121,9 5%	121,7 5%	117,1 4%
Activité vie (hors UC)	1 514,7 62%	1 544,2 62%	1 632,0 62%	1 586,5 62%	1 567,9 60%	1 566,5 60%	1 568,0 60%	1 590,5 60%
Activité santé	70,8 3%	72,3 3%	70,2 3%	67,9 3%	71,4 3%	71,5 3%	71,3 3%	73,7 3%
Activité en unité de compte	244,3 10%	253,1 10%	271,9 10%	284,5 11%	299,7 12%	309,9 12%	316,1 12%	328,4 12%
Total bilan	2 446,0 100%	2 495,8 100%	2 612,6 100%	2 564,6 100%	2 596,9 100%	2 613,2 100%	2 630,4 100%	2 656,0 100%

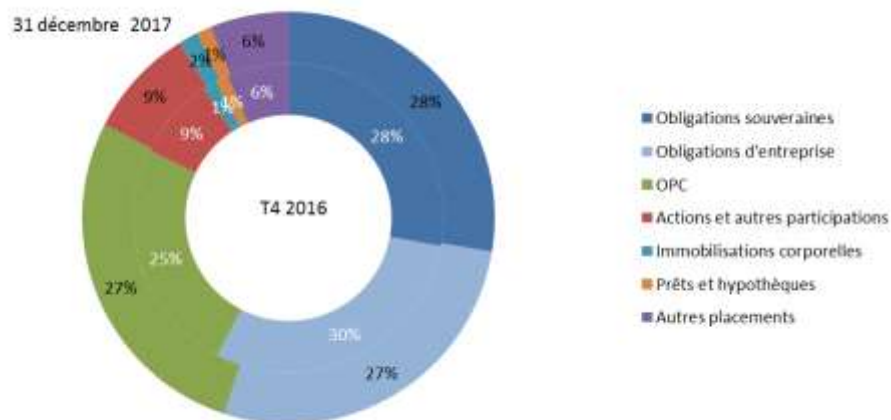
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

## 2.3 Placements

**Graphique 9**  
Structure des placements  
entre décembre 2016 et décembre 2017

Encours total de 2 599 G€

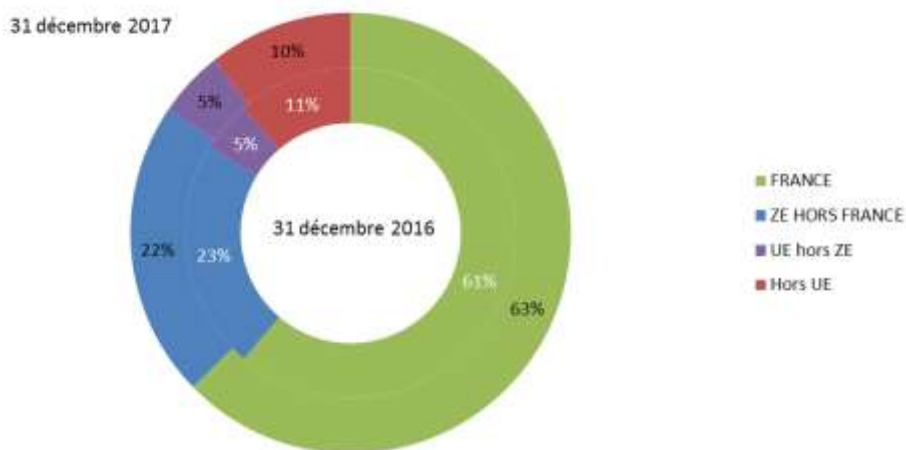


Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

**Graphique 10**  
Expositions géographiques des placements,  
entre décembre 2016 et décembre 2017

Encours total de 2 599 G€

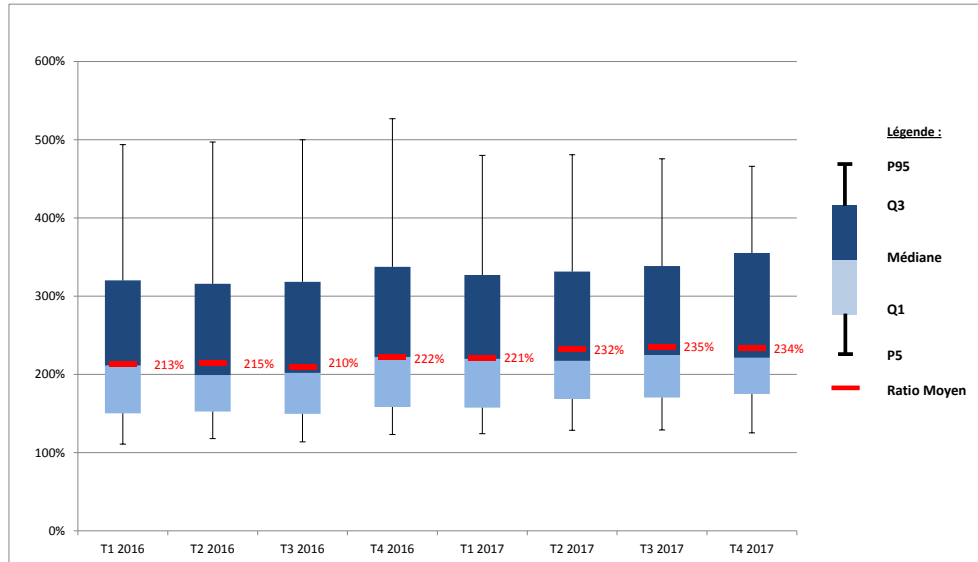


Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR

### 3. Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France : Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum (MCR)

**Graphique 11**  
Distribution des taux de couverture du SCR  
Du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017

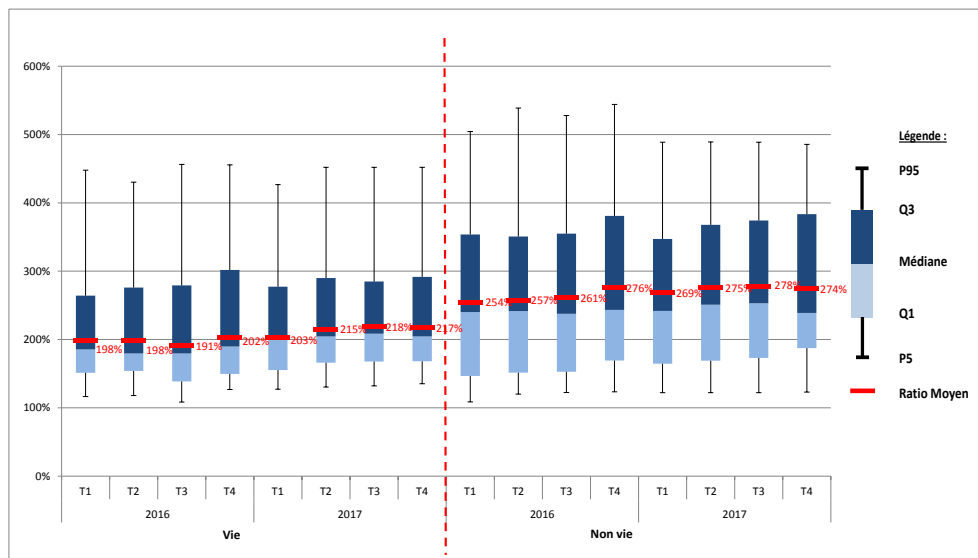


Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Note : Taux de couverture calculé en tenant compte des mesures transitoires et de la correction pour volatilité

Source : ACPR, S.23.01

**Graphique 12**  
Distribution des taux de couverture du SCR par type d'organisme  
(vie- partie gauche/ non vie- partie droite)  
Du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017

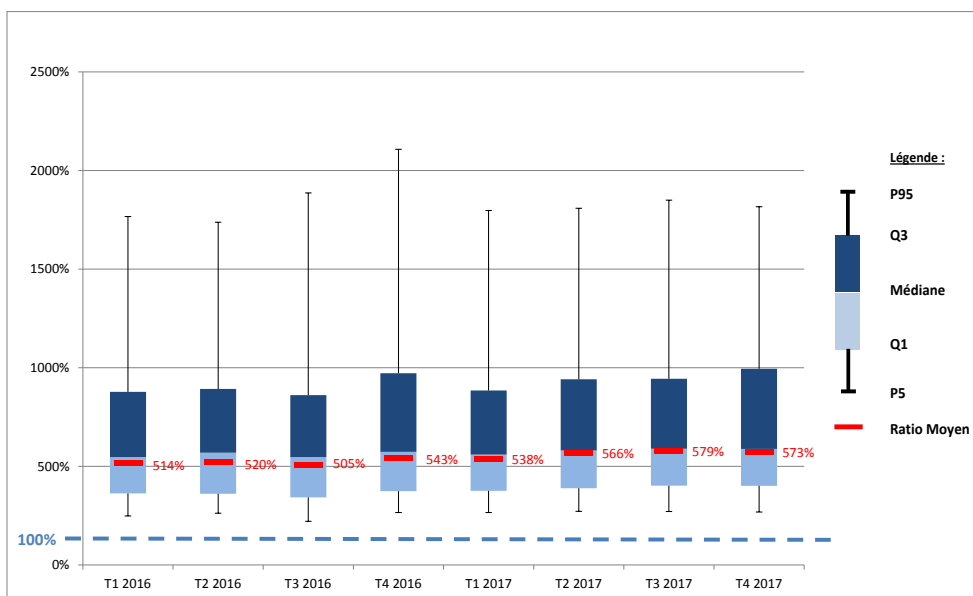


Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Note : Taux de couverture calculé en tenant compte des mesures transitoires et de la correction pour volatilité

Source : ACPR

**Graphique 13**  
**Distribution des taux de couverture du MCR**  
*Du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017*



*Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale*

*Source : ACPR*

## Glossaire

**EEE** : Espace économique européen.

**NSLT** : « Non similar to life techniques », ou Santé similaire à la non-vie.

**OPC** : organismes de placements collectifs, aussi appelés fonds d'investissement.

**SLT** : « Similar to life techniques », ou Santé similaire à la vie.

**SNF** : sociétés non financières. Ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires (source : INSEE<sup>8</sup>).

**UC** : unités de compte.

**UE** : Union européenne.

**ZE** : Zone euro.

---

<sup>8</sup> <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1218>



## Périmètre de l'étude

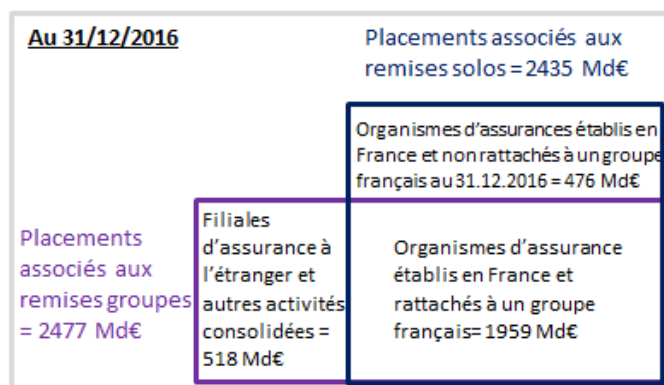
L'étude présente la situation des assureurs en France sur l'ensemble de l'année 2017, avec des éléments de comparaison par rapport à l'année 2016. Elle se fonde sur les données remises dans le cadre du *reporting* prudentiel Solvabilité 2. Cette étude s'appuie ainsi sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l'occasion de remises ultérieures.

Les données sont présentées sous la forme de graphiques et de tableaux pour les « principaux organismes » soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2 sur base sociale<sup>9</sup>, qu'ils soient agréés en tant qu'organismes vie, non vie ou mixte. Ils représentent environ 95% du marché français<sup>10</sup>.

Sauf indication contraire, l'ensemble des éléments présentés sont issus des remises trimestrielles au titre des années 2016 et 2017.

Dans les faits saillants, certains chiffres sont donnés sur le périmètre des groupes qui se distingue ainsi du périmètre des organismes : le premier consolide les filiales à l'étranger des groupes français alors que le second présente les chiffres des organismes d'assurance soumis aux des remises sur base sociale. Certains de ces organismes sont rattachés à des groupes établis en France tandis que d'autres sont indépendants de groupes prudentiels français au sens de Solvabilité 2. On peut ainsi mesurer le taux de recouvrement entre ces deux périmètres, au moyen d'un indicateur sur les placements (afin notamment de s'affranchir des opérations intragroupes et/ou de réassurance influençant le total de bilan). Ainsi, les filiales françaises des groupes français représentent environ 79 % du total des placements des groupes et 80 % du total des placements des organismes au 31 décembre 2016.

**Graphique 14**  
**Placements des groupes et organismes d'assurance français**  
*31 décembre 2016, milliards d'euros*



*Note : chiffres annuels sur l'ensemble des groupes et sur l'ensemble des organismes remettant sur base sociale*

Source : ACPR

<sup>9</sup> Organismes ne remplissant pas les conditions d'exemption de remise trimestrielle telles que définies dans les instructions ACPR n°2016-I-01 et n°2016-I-02.

<sup>10</sup> Calculé par rapport au total de bilan des organismes assujettis au reporting Solvabilité II, qui eux-mêmes représentent 99,9% du marché français de l'assurance.

## Compléments techniques

### La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est un élément des fonds propres de base automatiquement classée en niveau 1. Elle se calcule par différence entre :

- D'une part, l'actif net (excédent d'actifs sur les passifs, valorisés selon les articles L.351-1 et R.351-1 du Code des assurances)
- Et, d'autre part, les éléments de fonds propres de base suivants :
  - o les actions détenues en propre,
  - o les dividendes prévus et distribués,
  - o les autres fonds propres de base tels que définis aux articles 69 a) i à v), 72 a) et 76 a) du Règlement Délégué 2015/35 de la Commission complétant la directive Solvabilité 2 :
    - le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié (ou pour les mutuelles et entreprises de type mutuel, le fonds initial) ;
    - les cotisations des membres ou l'équivalent, libérés ;
    - les comptes mutualistes subordonnés et libérés ;
    - les fonds excédentaires non considérés comme des engagements d'assurance (cf. Art. R.351-21 du Code des Assurances) ;
    - et les actions privilégiées libérées, ainsi que leur compte de primes d'émission lié.
  - o les autres fonds propres de base approuvés par le régulateur national,
  - o et enfin certains éléments de fonds propres restreints relatifs aux fonds cantonnés sous condition.

Ainsi, par rapport au bilan comptable, la réserve de réconciliation correspond à la fois, après prise en compte de l'impôt différé, aux plus ou moins-values latentes (du fait du passage en valeur de marché des actifs), à l'écart entre les provisions comptables et la provision économique Solvabilité II (meilleure estimation augmentée de la marge pour risques) mais aussi à des éléments de fonds propres, tels que les réserves notamment, enregistrés dans les comptes sociaux mais qui ne sont pas singularisés en tant qu'éléments de fonds propres de base dans la directive Solvabilité 2.

### Calcul du Minimum de Capital Requis (MCR)

Le Minimum de Capital Requis (MCR) est le montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel l'entreprise d'assurance ou de réassurance court un risque inacceptable en poursuivant son activité. Il est défini par les articles L.352-5, L.352-5-1 et R.352-29 du Code des assurances ainsi que par les articles 248 à 253 des actes délégués. Il doit être couvert à tout instant et être déclaré trimestriellement.

Le calcul du MCR se décompose en trois étapes :

- Le « MCR linéaire » est la somme d'une partie non vie, obtenue comme une combinaison linéaire des meilleures estimations et des primes émises par ligne de métier, et d'une partie vie obtenue comme une combinaison linéaire des provisions techniques par type de contrats et des capitaux sous risque.
- Le « MCR combiné » applique au résultat du calcul précédent une contrainte pour le ramener entre 25 % et 45 % du SCR
- Le MCR est enfin obtenu après comparaison à une valeur plancher, dite « MCR absolu » (AMCR). Le MCR est ainsi égal au maximum entre cet AMCR et le MCR combiné.

## Liste des graphiques et tableaux

### Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Taux de frais nets en assurance vie .....	6
GRAPHIQUE 2	Évolution des collectes brutes et nettes sur les supports rachetables.....	7
GRAPHIQUE 3	Évolution de la collecte nette par type de support .....	7
GRAPHIQUE 4	Arbitrages entre les supports Euros et UC.....	7
GRAPHIQUE 5	Ratios combinés nets sur 4 trimestres en 2016 et 2017 .....	8
GRAPHIQUE 6	Distribution des ratios combinés nets pour les lignes d'activités liées au risque catastrophes naturelles .....	10
GRAPHIQUE 7	Décomposition de l'actif .....	11
GRAPHIQUE 8	Décomposition du passif .....	12
GRAPHIQUE 9	Structure des placements entre décembre 2016 et décembre 2017.....	13
GRAPHIQUE 10	Expositions géographiques des placements, entre décembre 2016 et décembre 2017 .....	13
GRAPHIQUE 11	Distribution des taux de couverture du SCR Du 1er trimestre 2016 au 4ème trimestre 2017 .....	14
GRAPHIQUE 12	Distribution des taux de couverture du SCR par type d'organisme (vie- partie gauche/ non vie- partie droite).....	15
GRAPHIQUE 13	Distribution des taux de couverture du MCR .....	15
GRAPHIQUE 14	Placements des groupes et organismes d'assurance français, milliards d'euros.....	17

### Liste des tableaux

TABLEAU 1	Primes acquises en assurance vie, en milliards d'euros .....	6
TABLEAU 2	Primes acquises en assurance non-vie, en milliards d'euros ....	8
TABLEAU 3	Charge des sinistres, en milliards d'euros .....	8
TABLEAU 4	Impact potentiel du risque catastrophes naturelles : évolution du poids des sinistres des lignes d'activité affectées dans les sinistres totaux.....	9
TABLEAU 5	Ratios combinés nets pour les lignes d'activités liées au risque catastrophes naturelles .....	9
TABLEAU 6	Provisions techniques par type d'activité du 1er trimestre 2016 au 4ème trimestre 2017 .....	12



61, rue Taitbout  
75009 Paris  
Téléphone : 01 49 95 40 00  
Télécopie : 01 49 95 40 48  
Site internet : [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)